Becas académicas Museo del quai Branly

El museo del quai Branly propone cada año becas doctorales y post-doctorales destinadas a ayudar a los candidatos a PhD así como a los jóvenes doctores, a ejecutar proyectos de investigación originales y novedosos.

Las disciplinas de interés son: la antropología, la etnomusicología, la historia del arte, la arqueología (desde el neolítico), la sociología, las artes escénicas.

Los ámbitos de investigación de interés son: las artes occidentales y extra-occidentales, los patrimonios materiales e inmateriales, los museos y sus colecciones, los rituales religiosos, la tecnología y la cultura material.

Los proyectos que puedan sacar provecho de los servicios disponibles en el museo del quai Branly serán examinados con la más gran atención.

Al concluir el plazo de la beca, los candidatos seleccionados deberán proveer al museo del quai Branly **un informe de actividades detallado de sus investigaciones.**

Les bourses doctorales

Trois bourses doctorales sont destinées à soutenir des doctorants en fin de thèse inscrits au moins en troisième année pour l'année universitaire 2013-2014 (dans une université française ou étrangère). Ces bourses sont une aide à la rédaction et excluent les recherches de terrain et d'archive.

Ces bourses doctorales sont attribuées pour une durée de 12 mois non reconductible, du 1er octobre au 30 septembre. Elles étaient en 2012 d'un montant mensuel de 1300 euros net. Elles sont allouées après évaluation et sélection des dossiers par le Comité d'évaluation scientifique du musée du quai Branly. Aucune condition de nationalité n'est exigée. La liste des candidats sélectionnés sera affichée sur le site web du musée du quai Branly et diffusée début juillet.

Les bourses postdoctorales

Le musée du quai Branly propose **cinq bourses postdoctorales** à de jeunes docteurs désirant travailler sur un projet de recherche accueilli au musée. L'une d'entre elles est financée par Madame Nahed Ojjeh, grand bienfaiteur de la Société des Amis du musée du quai Branly.

Ces bourses postdoctorales sont attribuées pour une durée de 12 mois non reconductible du 1er octobre au 30 septembre, et étaient en 2012 d'un montant mensuel de 1700 euros net (sous forme d'un CDD). Elles sont allouées après évaluation et sélection des dossiers par le Comité d'évaluation scientifique du musée du quai Branly. Aucune condition de nationalité n'est exigée. Le candidat peut solliciter cette bourse jusqu'à cinq ans après la soutenance de sa thèse. Il ne pourra prendre ses fonctions au musée que sur présentation de son attestation de doctorat, ou le cas échéant, de son pré-rapport de soutenance.

MODALITÉS D'ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES

Les demandes de bourses doctorales ou postdoctorales doivent être établies suivant un formulaire à télécharger, durant la période de l'appel d'offre.

Les formulaires de candidatures peuvent être téléchargés depuis notre site internet :

formulaire de demande de bourse d'études doctorales

formulaire de demande de bourses d'études post-doctorales

Pour être enregistré, le dossier de candidature complet doit obligatoirement faire l'objet d'un double envoi(1) **avant le 8 avril 2013 à minuit** :

- par voie électronique, à l'adresse suivante bourses@quaibranly.fr : il est demandé aux candidats de procéder au regroupement des différents documents du dossier de candidature en un seul fichier au format word ou pdf, ne dépassant pas 5Mo, et portant le nom et prénom du candidat.

- par courrier postal (avec mention 'Candidature Bourse doctorale/postdoctorale' portée sur l'enveloppe), avec le formulaire de candidature daté et signé, à l'adresse suivante :

musée du quai Branly
Département de la recherche et de l'enseignement
222, rue de l'Université
75343 Paris Cedex 07

La liste de l'ensemble des candidats admis à concourir sera affichée sur le site web du musée le 15 avril au soir. La liste des candidatures sélectionnées et retenues sera affichée sur le site web du musée du quai Branly et diffusée début juillet.

(1) L'envoi par courrier postal est exigé parallèlement à l'envoi électronique pour des raisons d'ordre juridique et archivistique.

En savoir plus sur le site du Quai Branly